

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE
-
COMMUNE
de
ST MELANY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
28 Février 2023

N° de la délibération
2023-04

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :
Désignation d'un
correspondant incendie
secours,

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de Février, à 8heures30, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier PIOLAT, maire**.

Étaient présents :

Mesdames Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Fanny WALDSCHMIDT, Lucy RENAULT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT

Représentés : Arlette OBRY donne procuration à Didier PIOLAT, Roger LOMBARDOT donne procuration à Paul ARNAUD

Absent :

Excusé : Loïs COLTEL, Damien PETIT

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Un correspondant Incendie et Secours doit être nommé. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Il est proposé de désigner M.Didier PIOLAT à ces missions.

Après vote, à l'unanimité, ce dernier accepte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire, Didier PIOLAT

